

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX NEUF AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/04/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK - Brigitte HARLAUX - François LO PRESTI - Guy JATIVA - Martine BAURIN

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Christiane DENORME qui a donné procuration à M. Baurin

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne

Isabelle HUBLART

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

**OBJET : Revalorisation du prix des cailloux**

Monsieur le Maire fait appel de la délibération du 04 juillet 2007, et du prix de la brouette de cailloux, et informe qu'il convient de revoir le prix des cailloux, qui seront délivrés, non plus à la brouette mais au godet, et rappelle que cela n'induit sans déplacement spécifique du service technique, car ce dans la continuité du service de remise en état de la voirie.

Après proposition, l'Assemblée valide, à l'unanimité sauf 1 abstention : G. Cellier, à 30 euros le godet de 300 kgs de cailloux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 25.04.2024  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité  
le 22.04.2024 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-215905597-  
20240419-240422\_D1709VD-DE

Le Secrétaire,  
Thomas HALLUIN



Le Maire,  
Bruno CELLIER